

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU :

•••• 26 JUIN 2007 ••••

PRESIDENT : Michel BOUCHEZ, Maire.

PRESENTS : HOCHART D. SZAT S. MACIAZEK C. CHAVALDRA.E .FLAMENT A. Adjoints GERARD J. SKIBA R. BEKAERT P. GAJDA B. MOLEND.A.E. BIELKIN L . MONNIER V. DELOFFRE G. PRZYBOROWSKI B. SYS M. ZEGGAI N. THIRION J. P. HENOT D. BOUKHATEB N. ABRAHAM J.C. DARCHEVILLE F. Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : BERTIN A. LANCEL L. Adjoints PAW R. BAILLEZ A PAMULA M. Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSES : MERESSE M.H. Conseillère municipale

ABSENTS NON EXCUSES : DEVERMELLE M. Conseiller Municipal

SECRETAIRE : GAJDA B Conseillère municipale

★★★★★★ LE PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE EST LU ET ADOPTÉ. ★★★★★★★

INSTALLATION DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Suite aux démissions de M.SZCZEPANSKI Richard et Mme REGNIER Mauricette Conseillers Municipaux de la liste « agir ensemble pour Fouquières », le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'installer MM.ABRAHAM Jean-Claude et DARCHEVILLE Francis.,ceux-ci étant les suivants sur ladite liste.

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE -EXERCICE 2006

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- recettes 6 123 189.69 €
- dépenses 3 398 796.42 €
excédent de fonctionnement
2 724 393.27 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- recettes 6 222 969.44 €
- dépenses 1 770 082.71 €
excédent d'investissement
4 452 886.93 €

Compte tenu d'un reste à réaliser en investissement de 9 099 837.66 € et d'un virement de la section de fonctionnement de 2 451 897.45 €, l'excédent de la section de fonctionnement s'élève à 272 495.82 €.

Le compte administratif de la commune pour l'exercice 2006 qui est caractérisé par un excédent utilisable en 2007 est adopté par 22

LE CONSEIL MUNICIPAL A FÉLICITÉ LE MAIRE POUR SA BONNE GESTION DU BUDGET COMMUNAL.

voix pour et 4 abstentions de la liste « agir ensemble pour Fouquières »

COMPTE ADMINISTRATIF DE

LA CAISSE DES ECOLES EXERCICE 2006

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- recettes 66 362.15 €
- dépenses 45 486.09 €
excédent de fonctionnement
20 876.06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- recettes 3 429.40 €
- dépenses 1 175.55 €
excédent d'investissement
2 253.85 €

Le compte administratif de la caisse des Ecoles de l'exercice 2006 est adopté à l'unanimité.

ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal prend acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales. Ces décisions concernent :

- désignation d'un avocat pour procédure contre les gens du voyage
- droit de préemption urbain sur l'immeuble sis 111 rue du G. Leclerc
- droit de préemption urbain sur l'immeuble sise 79 rue R. Salengro
- droit de préemption urbain sur les immeubles sis 81 et 83 rue R. Salengro
- droit de préemption urbain sur le terrain cadastré AE 564, AE 641 et AE 654 sis rue des Fusillés
- mission de coordination-sécurité-santé des travaux de voirie rue J. Prin et effacement des réseaux au carrefour des rues Pasteur et J. Jaurès,
- mission de coordination sécurité-santé des travaux de réalisation d'une aire de loisirs sportive de plein air fosse 6/14

convention d'intervention avec l'association « Ch'ti Ludo »

mission de contrôle technique pour les travaux de construction d'un bâtiment pour les services techniques,
 contrat de prestation pour étude de sol des terrains destinés à la construction d'un bâtiment pour les services techniques

mission de coordination sécurité santé pour les travaux de construction d'un bâtiment pour les services techniques

acte d'occupation temporaire d'un immeuble sis 42 rue Pasteur

travaux de voirie rue J. Prin et effacement des réseaux au carrefour des rues J. Jaurès et Pasteur

acte d'occupation temporaire d'un immeuble sis 34 rue R. Briquet

UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE

Le Maire rappelle que la dotation de solidarité urbaine a permis de financer :

- un poste d'agent de développement social permanent à temps complet
- les séjours d'été et des sorties pédagogiques des écoles dont ont bénéficié les élèves des écoles de la commune
- les frais de transports et les droits d'entrées à la piscine dans le cadre de la charte de développement de la natation,
- les centres de loisirs des mois de juillet et août 2006 à savoir les salaires des animateurs ainsi que le fonctionnement des centres,

l'animation inter-classes des écoles à savoir le salaire des animateurs et le matériel pédagogique nécessaire

les quartiers d'été consistant en l'animation des quartiers de la commune.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES EN 2006

Conformément à l'article II de la loi du 8 février 1995, Monsieur le Maire présente le bilan des opérations immobilières réalisées en 2006 à savoir, les acquisitions suivantes :

les terrains cadastrés AB N° 893, 902, 920 937 et 938 d'une superficie de 1 ha 45 a 24 ca destinés à la construction d'un centre intergénérationnel multiservices,

le terrain cadastré section AB N° 374 d'une superficie de 1 a 96 ca

les immeubles sis 1 rue F.Evrard, 53 Rue Pasteur et 93 rue du Gal Leclerc, destinés à la réhabilitation ou la reconstruction pour le maintien d'une politique de peuplement permettant de maintenir le nombre d'habitants tout en favorisant la mixité sociale.

Le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan.

CONCESSION D'AMENAGEMENT DE LA CITE DU «VIEUX 9»

Suite à la délibération en date du 26 février 2007 par laquelle le Conseil Municipal autorisait le Maire à lancer la procédure de consultation pour le choix d'un aménageur et à l'avis de la Commission d'Aménagement qui s'est réunie le 31 mai 2007, le

Conseil Municipal désigne la SEM ARTOIS DEVELOPPEMENT en qualité de concessionnaire et autorise le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents correspondants. **Cette décision est adoptée à l'unanimité.**

EXPLOITATION DU CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché à intervenir avec la Société DALKIA dont le montant s'élève à 149 484.21 € pour assurer l'exploitation du chauffage des bâtiments communaux à compter du 1^{er} novembre 2007. **Cette décision est adoptée à l'unanimité.**

AIRE DE LOISIRS SPORTIVE DE PLEIN AIR FOSSE 6/14

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché de travaux de réalisation d'une aire de loisirs sportive de plein air fosse 6/14 avec la Sté I.S.S., dont le montant s'élève à la somme de 1 079 500.31 € TTC **Cette décision est adoptée à l'unanimité.**

TABELAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la modification du tableau des effectifs du Personnel communal comme suit:

passage en 1^{ère} classe des postes d'agents spécialisés des écoles maternelles

maintien de 3 postes d'adjoints

techniques de 2^{ème} classe non titulaires

AVENANT N° 2 AU CONTRAT D'ASSURANCE CONCERNANT LES GARANTIES STATUTAIRES

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer l'avenant N° 2 au contrat d'assurance concernant les garanties statutaires du personnel communal. **Cette décision est adoptée à l'unanimité.**

PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Considérant la subvention d'un montant de 14 127 € accordée au titre du produit des amendes de police, le Conseil Municipal s'engage, à l'unanimité, à réaliser les travaux pour lesquels elle est octroyée à savoir les travaux de mise aux normes de l'éclairage public rue A. Briand.

CONVENTION ATTRIBUTION DE SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL

Le Conseil Municipal accepte par 26 voix pour et 1 abstention (M.BOUKHATEB) la subvention accordée par le Conseil Général pour la réalisation d'un giratoire entre les communes de Billy et Fouquières sur la RD46 s'élevant à 300 000€ répartie de façon égale entre les communes.

REMBOURSEMENT DE 2 SINISTRES

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement de 2 sinistres par la SMACL, assureur de

POINT INFOS

DÉPÔTS DE PLAINTE NOUVELLE PROCÉDURE

Le Commissaire Divisionnaire Benoit Desferet nous a adressé le communiqué suivant:

Afin d'améliorer la qualité du service public auprès de la population, un dispositif de prise de plaintes sur rendez-vous a été mis en place récemment sur la circonscription de Lens. Les prises de rendez-vous s'effectueront durant les heures ouvrables soit par téléphone ou soit aux différents Commissariats cités ci-dessous.

HÔTEL DE POLICE DE LENS : 03.21.13.50.93 & HÔTEL DE POLICE DE HÉNIN : 03.21.13.76.20

Les plaignants pourront obtenir des rendez-vous du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 et le samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Ce dispositif mis en œuvre à pour but, notamment de réduire le délai d'attente des usagers et favoriser les meilleures conditions de prise en compte des victimes.

**LE COMMISSAIRE CENTRAL CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION DE LENS
BENOIT DESFERET**

 **IMPRIMERIE MUNICIPALE**